Téléphonie Mobile
Fiche de synthèse Charte 2021

Informations générales :			
Opérateur	Bouygues	**Arrdt**	18ème
Nom de site		**Numéro**	T15706
Adresse du site	132, rue Ordener	**Hauteur**	R+7 (24.75m)
Bailleur de l'immeuble	RIVP	**Destination**	Habitations
Type d'installation	Remplacement des 3 antennes existantes 2G/4G par 3 nouvelles antennes 2G/4G/5G entrelacées avec partage du 2100MHz dans la 4G/5G, ajout du 700MHz (4G) de la 5G 3500MHz.		
Complément d'info	3 antennes sur 3 azimuts Réazimutage de 2 secteurs		
Dossier soumis à Déclaration Préalable ou Permis de Construire ?			Oui (DP)

Calendrier de suivi du dossier	
Date de validation de la version précédente du dossier	**2018**
Date d'enregistrement au Département Téléphonie Mobile (J)	**17/06/2026**
Date limite de réponse de la Mairie d'arrondissement (J+2 mois)	**17/08/2026**

Objet de la demande			
Motivation de l'opérateur	Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de son réseau de radiocommunication, Bouygues envisage de réaménager son relais de téléphonie mobile pour accueillir la 5G (3500MHz).		
Détail du projet	Remplacement des 3 antennes existantes 2G/4G par 3 nouvelles antennes (900MHz en 2G, 800MHz, 1800MHz et 2600MHz en 4G, avec partage du 2100MHz en 4G/5G, ajout du 700MHz dans la 4G et du 3500MHz en 5G), orientées vers les azimuts 0°, 90° et 170°		
Distance des ouvrants	De 3 à 5m en dessous de l'antenne (Fenêtres)	**Vis-à-vis (25m)**	Néant
Estimation	**2G/4G/5G (2100): 0°< 4V/m - 90°<5V/m - 170°<5V/m** **5G (3500): 0°< 3V/m - 90° <5V/m - 170°<5V/m**		
Hauteur (HMA) des antennes 5G	27.25m (0/90°) et 27.15m (170°) pour les antennes à faisceaux fixes et orientables		

Incidence visuelle	
Description des antennes et intégration paysagère	Ce projet comprend : 3 nouvelles antennes panneaux à faisceaux fixes et orientables installées sur 2 mâts.
Zone technique	Les modules techniques de taille réduite et de couleur gris clair seront placés en pied d'antennes, invisibles depuis la rue.

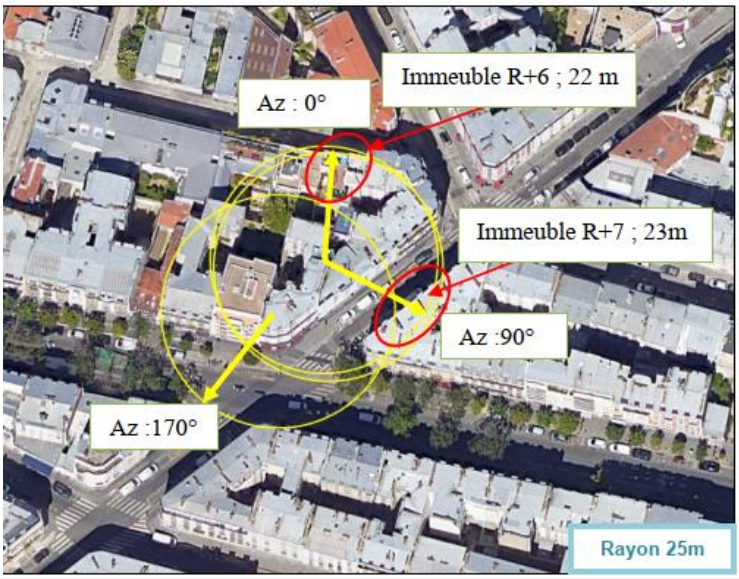
Date :	**Avis de la Mairie d'arrondissement concernée :**	
Avis Mairie d'arrondissement :		**Favorable** ❒ **Défavorable** ❒ **Ne se prononce pas** ❒

Carte du site au regard des établissements particuliers dans un rayon de 100m autour des antennes

Nom et type	Adresse	Hauteur	Situé dans le lobe principal de l'antenne émettrice* (Oui / Non)	Distance / antenne la plus proche	Estimation du niveau maximum de champ reçu, en V/m *
Crèche collective/Le Dauphin Bleu	34 rue des Cloys	R+7	OUI	50m	< 1 V/m
Groupe scolaire Saint Louis	47 rue Montcalm	R+3	NON	93m	< 1 V/m
Ecole Maternelle Publique/Cloyes	33 Rue des Cloys	R+4	NON	81m	< 1 V/m
Crèche Municipale/Calmels	3 Impasse Calmels	R+1	NON	91m	< 1 V/m
Les Petits Chaperons Rouges/Accueil Jeunes Enfants	48 Rue Montcalm	R+6	NON	98m	< 1 V/m



Carte du site au regard des hauteurs d'immeubles dans un rayon de25m autour des antennes



Simulation et conformité au seuil de la Charte en 2G/4G/5G (2100 MHz)

Résultats de simulation des antennes à faisceaux fixes

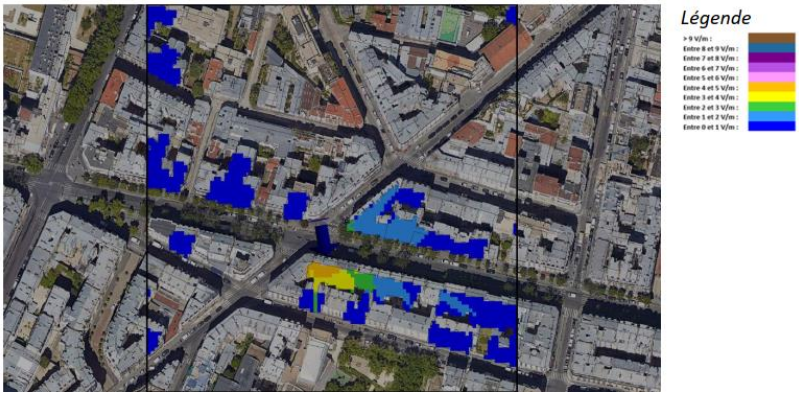
L'exposition maximale simulée pour le projet d'implantation de l'installation située 132 RUE ORDENER 75018 PARIS-18E--ARRONDISSEMENT est comprise pour les azimuts suivants :

	Azimut 0°	*Azimut 90°*	*Azimut 170°*
Niveau Maximal	*entre 3 et 4 V/m*	*entre 4 et 5 V/m*	*entre 4 et 5 V/m*
Hauteur	*19.5 m*	*25.5 m*	*22.5 m*
Le niveau maximal simulé à une hauteur de 1,50 m par rapport au sol est compris entre 0 et 1 V/m			

SIMULATION CONFORME AU SEUIL DE LA CHARTE

c. *Azimut 170°*

Pour les antennes à faisceau fixe orientées dans l'azimut 170°, le niveau maximal calculé est compris entre 4 et 5 V/m . La hauteur correspondante est de 22.5 m .



Simulation et conformité au seuil de la Charte en 5G (3500MHz)

Résultats de simulation des antennes à faisceaux orientables

L'exposition maximale simulée pour le projet d'implantation de l'installation située 132 RUE ORDENER 75018 PARIS-18E--ARRONDISSEMENT est comprise pour les azimuts suivants :

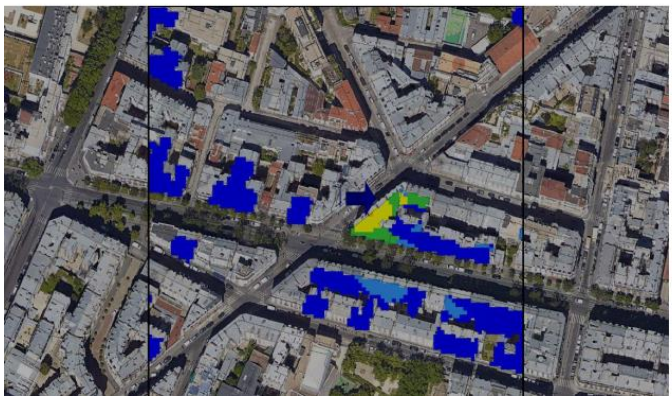
	Azimut 0°	*Azimut 90°*	*Azimut 170°*
Niveau Maximal	*entre 2 et 3 V/m*	*entre 4 et 5 V/m*	*entre 4 et 5 V/m*
Hauteur	*19.5 m*	*22.5 m*	*22.5 m*
Le niveau maximal simulé à une hauteur de 1,50 m par rapport au sol est compris entre 0 et 1 V/m			

SIMULATION CONFORME AU SEUIL DE LA CHARTE

b. *Azimut 90°*

c.

Pour les antennes à faisceau orientable dans l'azimut 90°, le niveau maximal calculé est compris entre 4 et 5 V/m . La hauteur correspondante est de 22.5 m .





Vue des Antennes Avant/Après

existant :



projeté :



Vue des Azimuts

Azimut 0 ° :



Azimut 90°



Azimut 170° :

